

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 22 Mars 2021

SEANCE du 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le deux Avril, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. COMBE – JM. MACARIO – M. PAGANIN – C. SERRA – B. ALENDA – M. ALMES – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JL. RICHARD – E. VERAN – P. DEOUS – D. LE BLAY – F. SPAENS – S. BERGERE-MORANT
En visioconférence : M. CASSEZ – I. DOURLENS – JL. FRANCOIS – D. VARRONE – C. BAREGE – J. FLAMBARD – F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – JM. RANC – C. ULIVIERI – G. DEVAUX – ML. GOURDON – MD. LEROY – C. ORTEGA – G. TRENTIN – G. BONETTO – S. ROHFRICTSCH – N. CHAABOUNI-PENTHER – C. SIMON – M. POURREYRON
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LISNARD – C. BOMPAR – M. BERGUA – G. BOTELLA – E. CHAUMIER – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – S. LEROY – C. TARICCCO – M. CHARABOT – S. DONNET ANDRIVON – V. PIEL – JM. SAUVAGE
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET – Madame M. DI BARI à Madame M. ALMES

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021.

2021-02 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Après dépôt en Préfecture
Le : 08/04/2021
Publication ou notification
Du : 08/04/2021

DU 2 AVRIL 2021**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2020****SYNTHESE :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion, dressé par Monsieur Le Trésorier Principal receveur, reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif d'un même exercice. Pour l'exercice 2020, son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat du SCOT'OUEST. Aussi, considérant qu'il n'appelle aucune observation, il est proposé de l'approuver.

Monsieur le Président expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le document n'appelle aucune observation ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président déclare que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et propose de l'approuver.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,



Jérôme VIAUD

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. Viaud".

Président du Syndicat Mixte

En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Approbation du Compte de Gestion 2020

Numéro de l'acte : 2021_02

Date de la décision : 02/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20210402-2021_02-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 08/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99_SE-006-200016319-20210402-2021_02-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 08/04/2021 15:27:22

Date d'envoi de l'acte : 08/04/2021 15:30:13

Date de réception de l'AR : 08/04/2021 15:31:01